

CONGÉ SPORTIF

2024: Le congé sportif
s'ouvre aux sportifs (vets)
des clubs et aux
bénévoles



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Sports



Qui profite du congé sportif ?

- ✓ les sportifs(ves) ayant un projet spécifique ou faisant partie d'un des cadres du COSL ou du LPC;
- ✓ les sportifs(ves) faisant partie d'une sélection nationale individuelle ou d'équipes senior;
- ✓ les sportifs(ves) licenciés(ées) dans un club affilié à une fédération en vue de préparer et de participer à une compétition internationale officielle pour clubs;
- ✓ les juges et arbitres;
- ✓ les encadrants techniques et/ ou administratifs
- ✓ les accompagnateurs et les bénévoles des fédérations et clubs sportifs;
- ✓ les personnes suivant une formation à l'INAPS.



Le / la Sportif(ve)

LE/ LA SPORTIF(VE)

90 JOURS

Projet
olympique/paralympique,
de qualification
olympique/paralympique avec
COSL ou LPC

NEW

(60 jours encadrement
technique)

60 JOURS

Projet perspective ou élite
avec COSL ou LPC

NEW

(40 jours encadrement
technique)

30 JOURS

Cadre élite COSL ou LPC
sans projet spécifique

(20 jours encadrement
technique)

20 JOURS

Cadre promotion du COSL
ou LPC et n'ayant pas de
projet spécifique

(12 jours encadrement
technique)

LE/ LA SPORTIF(VE)

25 JOURS

Sélection nationale
individuelle ou d'équipes
senior d'une fédération
sportive agréée

12 JOURS

licencié auprès d'un club
affilié à une fédération
participant à des
compétitions
internationales officielles
pour clubs

NEW

6 JOURS

Participant à une
compétition internationale
officielle et ayant accord
conjoint ministre des Sports
et COSL ou LPC

NEW



FÉDÉRATIONS

COSL

(Comité olympique et sportif
luxembourgeois)

LPC

(Luxembourg Paralympic Committee)



FÉDÉRATIONS / COSL / LPC

12 JOURS/ personne

(limite de 5 pers. pour un groupe de 10 sportifs max., resp. 6 pers. pour un groupe de 11 sportifs ou plus)

Accompagnateur des sportifs(ves) aux compétitions internationales officielles organisées par les fédérations internationales ou à des stages de préparation

50 JOURS/ organisme

Bénévole - organisation de manifestations sportives internationales reconnues par les fédérations sportives internationales ayant lieu au Luxembourg

25 JOURS/ personne

Cadre technique - accompagnateur des sportifs(ves) aux compétitions internationales organisées par les fédérations internationales, à des stages de préparation ou formations internationales

Fédérations / COSL / LPC

CADRE ADMINISTRATIF - gestion courante / réunions
internationales / formation internationale



NEW

2 JOURS/ fédération

0 licences de compétition

5 JOURS/ fédération

1 - 999 licences de
compétition

10 JOURS/ fédération

1000 - 5000 licences de
compétition

15 JOURS/ fédération

> 5000 licences de
compétition

5 JOURS

COSL / LPC



CLUBS SPORTIFS

CLUBS SPORTIFS

6 JOURS/ personne

(limite de 5 pers. pour un groupe de 10 sportifs max., resp. 6 pers. pour un groupe de 11 sportifs ou plus)

Accompagnateur des sportifs(ves) aux compétitions internationales pour clubs organisées par les fédérations internationales ou à des stages de préparation

NEW

10 JOURS/ club

Bénévole - organisation de manifestations sportives internationales reconnues par les fédérations sportives internationales ayant lieu au Luxembourg

NEW

10 JOURS/ personne

Cadre technique - accompagnateur des sportifs(ves) aux compétitions internationales organisées par les fédérations internationales, à des stages de préparation ou formations internationales

NEW

CLUBS SPORTIFS

CADRE ADMINISTRATIF - gestion courante / réunions
internationales / formation internationale



CAS PARTICULIERS

CAS PARTICULIERS

25 JOURS

Juge/ arbitre participant à des compétitions internationales sélectionné(e) par la fédération internationale ou à des formations internationales autorisées par les fédérations nationales

5 JOURS

Participants à une formation INAPS ou une autre formation reconnue par le ministre des Sports

NEW



PRÉCISIONS



CUMUL MAX./ PERSONNE: 40 JOURS/ AN



Chaque bénéficiaire doit être affilié de manière continue à la Sécurité sociale luxembourgeoise depuis au moins 6 mois.



Pour le calcul – uniquement les jours ouvrés sont pris en compte (jours effectivement travaillés dans une entreprise : en principe les 5 jours du lundi au vendredi)



INFORMATIONS



Par cadre administratif, on entend les personnes physiques qui sont chargées de la gestion administrative des fédérations sportives agréées, des clubs affiliés, du C.O.S.L. et du L.P.C.

Rentrent dans cette catégorie, les membres des conseils d'administration, voire des comités de ces différentes entités.



Par cadre technique, on entend les personnes physiques qui contribuent à l'encadrement technique des sportifs au niveau des fédérations agréées, de leur clubs affiliés, du C.O.S.L. ou du L.P.C.

Ce sont notamment les entraîneurs, y compris les préparateurs physiques, les kinésithérapeutes et les médecins.



INFORMATIONS



Valable à partir du 1^{er} janvier 2024.

Formulaires téléchargeables sur www.sports.lu à partir du 01.11.2023 (formulaires simplifiés).



Les fédérations/ clubs/ COSL/ LPC transmettent la demande par e-mail sur congesportif@sp.etat.lu ou par envoi postal.



Dès la mise en production de l'application informatique : possibilité de créer la démarche depuis l'espace professionnel « MyGuichet.lu » où l'état actuel des jours accordés est affiché.



EXEMPLES D'APPLICATION

EXEMPLES D'APPLICATION



Joueur Volleyball



Club de football 250 licences



FLGym: >5000 licences

25 jours (sélection nationale)

12 jours supplémentaires : s'il joue Coupe d'Europe avec son club

25 jours supplémentaires : s'il accompagne la sélection nationale de Handball en tant que kinésithérapeute

ATTENTION: cumul maximum 40 jours

6 jours pour les membres du comité
(gestion courante, réunion internationale, formation internationale)

10 jours pour l'organisation d'un tournoi international au Luxembourg

ATTENTION: le cumul n'est pas applicable pour les organismes (fédérations, clubs, COSL, LPC) mais pour les personnes physiques!

15 jours pour les membres du conseil d'administration (gestion courante, réunion internationale, formation internationale)

50 jours pour l'organisation d'un tournoi international au Luxembourg.

QUESTIONS ?